

Guide sanitaire de reprise des compétitions



Ce guide sanitaire tient compte des caractéristiques de notre population, chacun devant se considérer responsable et concerné par ces mesures et leur application.

- **Nécessité de procéder au nettoyage des locaux avec les produits appropriés avant et après la compétition.**
- Désignation d'un responsable sanitaire (arbitre) chargé de rappeler les règles en début de séance et de faire respecter les mesures sanitaires spécifiques.
- Diffusion d'un protocole joueur par mail à chaque compétiteur
- Affichage des mesures dans les salles des clubs qui accueillent les compétitions fédérales
- **Port du masque obligatoire.** Les visières ne sont pas une alternative au masque.
- **Solution ou gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée des salles et à chaque table.**
- Activité bar autorisée dans le respect des mesures sanitaires, des gestes barrières et de la distanciation.
- Portes intérieures ouvertes pour éviter la manipulation des poignées
- **Aération régulière des locaux** (environ 15 minutes toutes les 3 heures)
- Nettoyage des sanitaires par les utilisateurs avec des solutions ou lingettes désinfectantes mises à disposition par le club organisateur.
- Cabine d'arbitrage ou bureau réservé aux arbitres et organisateurs
- Seules les personnes inscrites à la compétition et les organisateurs sont autorisés dans l'enceinte du club durant le déroulement des compétitions.
- Chaque compétiteur est autorisé à apporter sa boîte à enchère
- La bridgemate est manipulée par un seul joueur à la table (Sud). Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition pour les nettoyer.
- Interdiction de fumer ou vapoter dans les locaux. Autorisation de fumer uniquement pendant les pauses.

CONSIGNES D’AFFICHAGE :

A l’entrée :

- ✓ Consignes des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ✓ Port du masque obligatoire

Dans les salles

- ✓ Consignes des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ✓ Port du masque obligatoire
- ✓ Guide propre au bridge : information des participants qu’ils s’exposent à une exclusion définitive de la compétition pour tout manquement au respect des règles sanitaires en vigueur.
- ✓ Rappel des populations à risque et que faire en cas de symptômes

Dans les toilettes

- ✓ Protocole sanitaire sur l’usage des lieux